

SÉANCE ORDINAIRE**21 JANVIER 2013**

Cent soixante-quinzième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 21^e jour du mois de janvier 2013 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Sonia Boulay et Manon Côté.

**Autres
présences :**

Monsieur François Lafortune, directeur général par intérim;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;
Monsieur Christian Hinse, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information.

Absences : Madame la commissaire : Erminia Merlo.
Monsieur le commissaire : Réjean Bessette.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**HR 13.01.21
001**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Retirer le point suivant :

10.1.3 Aménagement d'issues extérieures - Polyvalente Marcel-Landry (document séance tenante).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 10 décembre 2012 (document SG 13.01.21-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance

- 04.2.1. De madame Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation provisoire accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin qu'elle puisse offrir le programme d'études professionnelles *Pâtisserie de restauration contemporaine*, pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.
- 04.2.2 De madame Dominique Pratte, directrice du Centre d'éducation des adultes La Relance : Remerciements adressés aux membres du Conseil des commissaires pour leur générosité.
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Modifications des services éducatifs dispensés par les écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima et création de la nouvelle école à Marieville (document SG 13.01.21-04.4).
- 04.5 Révision des bassins géographiques des écoles primaires de Marieville (documents SG 13.01.21-04.5 et SG 13.01.21-04.5a).
- 05.1 Politique d'admission et d'inscription des élèves (document SREJ 13.01.21-05.1).
- 05.2 Calendrier scolaire 2013-2014 – Formation générale des jeunes – Adoption (document SREJ 13.01.21-05.2).
- 06.1 Calendrier scolaire 2013-2014 - Formation générale des adultes – Adoption (document SREAFP 13.01.21-06.1).
- 06.2 Calendrier scolaire 2013-2014 - Formation professionnelle – Adoption (document SREAFP 13.01.21-06.2).
- 08.1 Engagement (document RH 13.01.21-08.1).
- 09.1 Liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en décembre 2012 (document RF 2013-01-21 09.1).
- 09.2 Nomination des vérificateurs externes (document séance tenante : RF 2013.01.21-09.2).
- 10.1 Adjudication de contrats
 - 10.1.1 Fourniture et installation de locaux modulaires – École Aux-Quatre-Vents (document séance tenante: RM 13.01.21-10.1.1).
 - 10.1.2 Aménagement d'issues intérieures – École Aux-Quatre-Vents (document séance tenante: RM 13.01.21-10.1.2).
 - 10.1.3 **Ce point a été retiré** : Aménagement d'issues extérieures - Polyvalente Marcel-Landry (document séance tenante).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Dans le cadre des consultations menées à l'égard des services éducatifs dispensés par les écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima et la création de la nouvelle école à Marieville, madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, réitère la position du Syndicat ainsi que celle du personnel de l'école Crevier à l'effet de conserver l'organisation telle qu'elle se vit actuellement et faire en sorte que l'école Notre-Dame-de-Fatima ne dispense que de l'éducation préscolaire, la nouvelle école dispense le premier cycle de l'enseignement primaire et l'école Crevier dispense les 2^e et 3 cycles de l'enseignement primaire pour tous les élèves résidant sur le territoire de la Ville de Marieville.

Monsieur Pascal Charland, nouveau président du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, se présente au Conseil des commissaires.

Monsieur Benoit Pépin, enseignant d'éducation physique à l'école Crevier et responsable de l'option sport, sensibilise les membres du Conseil des commissaires sur l'importance que chacune des écoles puissent conserver des profils particuliers et ainsi favoriser la réussite et la persévérance scolaire des élèves.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 10 DÉCEMBRE 2012 (document SG 13.01.21-04.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 10 décembre 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 13.01.21
002

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2012 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur François Lafortune, directeur général par intérim, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012.

04.2 CORRESPONDANCE

04.2.1 De madame Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation provisoire accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin qu'elle puisse offrir le programme d'études professionnelles *Pâtisserie de restauration contemporaine*, pour les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

04.2.2 De madame Dominique Pratte, directrice du Centre d'éducation des adultes La Relance : Remerciements adressés aux membres du Conseil des commissaires pour leur générosité.

04.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance ordinaire du 10 décembre 2012.

04.4 MODIFICATIONS DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES CREVIER ET NOTRE-DAME-DE-FATIMA ET CRÉATION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À MARIEVILLE (document SG 13.01.21-04.4)

Considérant que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et Sport a autorisé la construction d'une nouvelle école à Marieville, laquelle sera disponible à compter de l'année scolaire 2013-2014;

Considérant la proposition soumise par la Commission scolaire à l'effet que la nouvelle école dispense tous les cycles de l'enseignement primaire;

Considérant le projet de modification des services éducatifs dispensés par l'école Crevier à compter de l'année scolaire 2013-2014, à l'effet que cette école dispense tous les cycles de l'enseignement primaire;

Considérant le projet de modification des services éducatifs dispensés par l'école Notre-Dame-de-Fatima à compter de l'année scolaire 2013-2014, à l'effet que cette école ne dispense que de l'éducation préscolaire;

Considérant le document d'intention adopté par le Conseil des commissaires le 9 octobre 2012, exposant les critères retenus ainsi que les éléments factuels qui justifient ces propositions (HR 12.10.09-003);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de l'intention de la Commission scolaire de modifier les services éducatifs dispensés par les écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima, d'indiquer que la nouvelle école de Marieville offre tous les cycles de l'enseignement primaire ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener à cet égard;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatifs des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les conseils d'établissement concernés, les instances syndicales ainsi que la municipalité et la municipalité régionale de comté (MRC) touchées ont été invitées à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant les discussions tenues dans le cadre d'un comité de travail et l'analyse des différents commentaires reçus;

HR 13.01.21
003

Il est proposé par madame Monique Brière :

De modifier les services éducatifs dispensés par l'école Crevier à l'effet que cette école dispense tous les cycles de l'enseignement primaire à compter de l'année scolaire 2013-2014 et que lui soit attribuée tous les locaux de l'immeuble situé au 1835, rue Du Pont, en la Ville de Marieville (Québec) J3M 1J8;

De modifier les services éducatifs dispensés par l'école Notre-Dame-de-Fatima à l'effet que cette école ne dispense que de l'éducation préscolaire à compter de l'année scolaire 2013-2014 et que lui soit attribuée tous les locaux de l'immeuble situé au 1800, rue Edmond-Guillet, en la Ville de Marieville (Québec) J3M 1G5;

Que la nouvelle école de Marieville, présentement identifiée comme étant l'école « A » dispense tous les cycles de l'enseignement primaire à compter de l'année scolaire 2013-2014 et que lui soit attribuée tous les locaux de l'immeuble situé au 2366, rue Docteur-Primeau, en la Ville de Marieville (Québec).

Adopté à l'unanimité.

04.5 RÉVISION DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES PRIMAIRES DE MARIEVILLE (documents SG 13.01.21-04.5 et SG 13.01.21-04.5a)

Considérant la construction d'une nouvelle école à Marieville, laquelle sera disponible à compter de l'année scolaire 2013-2014;

Considérant le projet de révision des bassins géographiques adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance régulière du 9 octobre 2012 (HR 12.10.09-003);

Considérant l'avis public publié dans certains journaux du territoire à l'effet d'informer la population de l'intention de la Commission scolaire de réviser les bassins géographiques des écoles primaires de Marieville, ainsi que du calendrier de consultation publique que la Commission scolaire entendait mener à cet égard;

Considérant que de façon plus particulière, le Comité de parents, le Comité consultatifs des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les conseils d'établissement concernés, les instances syndicales ainsi que la municipalité et la municipalité régionale de comté (MRC) touchées ont été invitées à assister aux séances publiques d'information ainsi qu'à faire connaître leur avis à l'occasion des audiences publiques de consultation;

Considérant les avis et les mémoires reçus et déposés dans le cadre de la consultation publique menée à cet égard;

Considérant que l'école Notre-Dame-de-Fatima ne dispensera que de l'éducation préscolaire à compter de l'année scolaire 2013-2014;

Considérant que l'école Crevier et la nouvelle école, présentement identifiée comme étant l'école « A », dispenseront tous les cycles de l'enseignement primaire;

Considérant les discussions tenues dans le cadre d'un comité de travail et l'analyse des commentaires reçus;

**HR 13.01.21
004**

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'adopter les bassins géographiques associés à l'école Crevier et à la nouvelle école de Marieville présentement identifiée comme étant l'école « A », tel que présentés au plan déposé sous le numéro SG 13.01.21-04.5a.

Que tous les élèves de l'éducation préscolaire résidant sur le territoire de la Ville de Marieville soient du bassin géographique de l'école Notre-Dame-de-Fatima.

De permettre aux élèves résidants dans le bassin géographique associé à la nouvelle école « A » et qui seront en 6^{ème} année en 2013-2014 de compléter leur cycle à l'école Crevier, sous réserve des modalités prévues à la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

De permettre aux élèves de 2^{ème} année, résidants dans le bassin géographique associé à la nouvelle école « A » et qui ont été déplacés en 2012-2013 en raison d'un manque de places disponibles à l'école Notre-Dame-de-Fatima, qu'ils puissent compléter leur niveau primaire à l'école Crevier, sous réserve des modalités prévues à la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* de la Commission scolaire des Hautes-Rivières relatives aux transferts d'élèves en cas de surplus.

Adopté à l'unanimité.

05.1 POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES (document SREJ 13.01.21-05.1)

Considérant que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'inscription des élèves se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire;

Considérant que les modalités liées à l'admission et l'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières se trouvent dans sa *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 13.01.21
005

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* (EJP 01), telle que déposée et présentée par monsieur Christian Hinse, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et identifiée sous la cote SREJ 13.01.21-05.1.

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires Michel Aerts, Nadine Arseneault, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Lise Soutière, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Ont voté contre : Messieurs François Blais, Pierre Boudreau, Eryck St-Laurent et Stéphane Surprenant.

Pour : 15 Contre : 4

Adopté à la majorité.

05.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION (document SREJ 13.01.21-05.2)

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 13.01.21
006

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le calendrier scolaire 2013-2014 – Formation générale des jeunes, tel que déposé et identifié sous la cote SREJ 13.01.21-05.2.

Adopté à l'unanimité.

06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 - FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ADOPTION (document SREAFP 13.01.21-06.1)

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 13.01.21
007

Il est proposé par Monsieur Luc Mercier :

D'adopter le calendrier scolaire 2013-2014 - Formation générale des adultes, tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 13.01.21-06.1.

Adopté à l'unanimité.

06.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 - FORMATION PROFESSIONNELLE – ADOPTION (document SREAFP 13.01.21-06.2)

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

**HR 13.01.21
008**

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'adopter le calendrier scolaire 2013-2014 - Formation professionnelle, tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 13.01.21-06.2.

Adopté à l'unanimité.

08.1 ENGAGEMENT (document RH 13.01.21-08.1)

**HR 13.01.21
009**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Christian Descôteaux soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicien en transport scolaire au Service des ressources matérielles et du transport scolaire, et ce, à compter du 14 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT REMBOURSÉS EN DÉCEMBRE 2012 (document RF 2013-01-21 09.1)

Dépôt de la liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en décembre 2012 (document RF 2013-01-21 09.1).

09.2 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES (document séance tenante : 2013.01.21-09.2)

Considérant que l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que pour chaque année financière, la Commission scolaire nomme un vérificateur externe qui produit un rapport sur les opérations financières de la Commission scolaire;

Considérant les résultats de l'appel d'offres de la Commission scolaire (120700019), dont les données apparaissent en annexe et qui couvre les mandats d'audits pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

Considérant la recommandation unanime du Comité de vérification;

**HR 13.01.21
010**

Il est proposé par monsieur Jacques Darce :

De nommer la firme Samson/Bélair Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l, à titre de vérificateur externe (auditeur) de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.1.1 FOURNITURE ET INSTALLATION DE LOCAUX MODULAIRES – ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS (document séance tenante : RM 13.01.21-10.1.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 13.01.21
011

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, AMB Tressec Inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de locaux modulaires à l'école Aux-Quatre-Vents, au montant de 110 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 AMÉNAGEMENT D'ISSUES INTÉRIEURES – ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS (document séance tenante: RM 13.01.21-10.1.2)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 13.01.21
012

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour l'aménagement d'issues intérieures à l'école Aux-Quatre-Vents, au montant de 78 089,12 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 AMÉNAGEMENT D'ISSUES EXTÉRIEURES - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document séance tenante)

Ce point a été retiré.

11 - COMMISSAIRES PARENTS

Madame Manon Côté remercie le Conseil des commissaires ainsi que les représentants de la Commission scolaire pour l'ouverture qu'ils ont manifesté à l'égard des commentaires émis par le Comité de parents quant au projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves*.

Pour ce qui est de la rencontre du Comité de parents, tenue le 8 janvier dernier, elle mentionne qu'il n'y a pas eu quorum. Toutefois, elle remercie madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe et monsieur Mario Champagne, directeur du Service du secrétariat général et des communications, qui ont présenté la campagne *Sensible à votre réalité* aux membres présents.

Monsieur Pierre Lavoie offrira une nouvelle conférence aux parents de la Commission scolaire, le 2 mai 2013 au Théâtre des Deux Rives de Saint-Jean-sur-Richelieu.

La prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra le 5 février 2013.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 13.01.21
013

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient adressées à madame Myriam Chabot, enseignante de musique à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu) ainsi qu'à ses élèves qui ont offert un magnifique spectacle de Noël, le 19 décembre dernier. De telles prestations sont à chaque fois, l'occasion d'apprécier tout le travail et les efforts fournis par notre personnel et nos élèves.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.01.21
014

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient adressées à madame Luce Brunelle, secrétaire au Centre d'éducation des adultes La Relance, qui a organisé un dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants des élèves du Centre, le 14 décembre dernier. Le dévouement de madame Brunelle est vraiment digne de mention.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.01.21
015

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que des félicitations soient adressées à madame Jeanne-Mance Soucy, monsieur Marc-André Houle ainsi qu'aux membres du personnel de l'école Joséphine-Dandurand impliqués dans le *Grand défi Pierre Lavoie* et notamment lors de l'activité de levée de fonds tenue le 12 janvier dernier au Carrefour Richelieu. Les sommes ainsi amassées contribueront à ce que l'équipe de l'école Joséphine-Dandurand puisse participer au *Grand défi Pierre Lavoie* de juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.01.21
016

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Dominique Bourque, enseignante à l'école Bruno-Choquette, ses élèves ainsi qu'aux membres de l'Harmonie de Bruno qui ont offert une prestation très touchante. De telles activités sont à chaque fois, l'occasion d'apprécier tout le travail et les efforts fournis par notre personnel et nos élèves.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.01.21
017

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Simon Robichaud, élève à l'école Marguerite-Bourgeoys qui s'est mérité le prix de Jury, lors du concours *Zoom sur ma ville*, organisé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et qui, cette année, avait pour thème *La plus belle ancienne maison de sa ville*.

La participation de nos élèves à de tels événements ajoute de la valeur à l'enseignement dispensé et fait rayonner leur école ainsi que la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.01.21
018

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Mégan Lalande Richard, élève à l'école Marguerite-Bourgeoys qui s'est mérité le prix Coup de cœur du public, lors du concours *Zoom sur ma ville*, organisé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et qui, cette année, avait pour thème *La plus belle ancienne maison de sa ville*.

La participation de nos élèves à de tels événements ajoute de la valeur à l'enseignement dispensé et fait rayonner leur école ainsi que la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.01.21
019

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Lydia Vieira, élève à l'école Marguerite-Bourgeoys qui s'est mérité le prix Coup de cœur du député provincial, lors du concours *Zoom sur ma ville*, organisé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et qui, cette année, avait pour thème *La plus belle ancienne maison de sa ville*.

La participation de nos élèves à de tels événements ajoute de la valeur à l'enseignement dispensé et fait rayonner leur école ainsi que la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.01.21
020

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à madame Jacinthe Perreault, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeoys qui a accompagné ses élèves, dans le cadre du concours *Zoom sur ma ville*, organisé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

C'est grâce à la passion d'enseignantes comme madame Perreault que des élèves ont l'opportunité de participer à de tels événements. De plus, de telles activités ajoutent de la valeur à l'enseignement dispensé et contribuent à faire rayonner leur école ainsi que la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 13.01.21
021

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Nadine Arseneault, commissaire à la Commission scolaire, qui s'est mérité la médaille du Jubilé de diamant de la reine Élisabeth II, pour sa contribution et ses réalisations dans sa communauté.

Le Conseil des commissaires est également fier de reconnaître l'engagement de madame Arseneault au sein de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

13- AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 13.01.21
022

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL